

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

92/8

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

DEVANT LA

NORTH AMERICAN MODEL UNITED NATIONS ASSEMBLY

**TORONTO (Ontario)
Le 21 février 1992**

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

Monsieur Lopes (président du Conseil d'administration de la North American Model United Nations Assembly), M. Sayers (secrétaire général de cette Assemblée), distingués visiteurs et délégués des Nations Unies,

Je suis très heureuse d'être ici ce soir au dîner de clôture de l'assemblée de cette semaine. Les Nations Unies représentent un élément essentiel de la politique étrangère du Canada, et personnellement, j'appuie fermement l'ONU ainsi que ses idéaux.

Vous accordez vous-mêmes une grande importance à ces idéaux, puisque beaucoup d'entre vous avez consacré votre semaine de lecture à cette rencontre ou laissé tomber des cours pour y assister. En fait, je crois savoir qu'en raison des compressions budgétaires effectuées par les universités, un grand nombre d'entre vous ont dû assumer eux-mêmes leurs frais de voyage pour venir ici à Toronto.

L'ONU connaît elle-même une crise budgétaire quasi permanente depuis sa création. En fait, la situation était tellement critique à la fin de 1991, que la presse a publié à intervalles réguliers des articles dont les auteurs s'interrogeaient sur la capacité du Secrétariat de payer ses employés pour le mois de décembre.

Ceci étant dit, je suis heureuse de dire que, fidèles à leurs traditions, le Canada et un certain nombre d'autres pays membres résolus ont payé au complet leurs cotisations pour 1992 avant la fin de 1991. Quels que soient ses problèmes - et il y en a quelques-uns -, il aurait été tragique, non seulement pour l'ONU mais pour le monde entier, que cette grande organisation s'écroule, faute d'un appui financier suffisant de la part de ses membres!

Toutefois, ce problème, qui est de taille, n'est pas un simple problème de trésorerie à court terme. La récession mondiale et ses effets sur la capacité de tous les États membres de verser leur cotisation, ainsi que la disparition de pays tels que l'URSS, qui assumait jusqu'ici une part importante du budget, limitent sérieusement la capacité de l'ONU de remplir pleinement son mandat.

Les États issus de l'ex-Union soviétique doivent évidemment assumer une juste part du financement de l'ONU, et nous les avons exhortés à le faire. En outre, tous les autres États membres qui contribuent à la nouvelle vitalité des Nations Unies et en bénéficient doivent remplir sans délai leurs obligations antérieures et actuelles. Je suis sûre que les participants à la présente assemblée retiendront ce message.

Fait ironique, bien que l'ONU soit dans une situation financière précaire, ses ressources font l'objet d'une demande qui croît

presque chaque jour, ainsi que de la part du public, pas seulement au Canada mais dans le monde entier. Ainsi, la foi en l'Organisation comme instrument de progrès positif augmente. Une grande partie de cette demande découle directement du fait que l'ONU a finalement pu jouer un des rôles qu'elle devait assumer à l'origine, soit assurer la paix et la sécurité internationales. Comme elle a mis fin avec succès à l'invasion du Koweït par l'Iraq, en particulier, l'ONU a été invitée à intervenir dans d'autres régions.

Tant l'envergure que la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont accrues sensiblement. Le Cambodge et la Yougoslavie, en particulier, poseront des défis de taille. Toutefois, il faut faire en sorte que le maintien de la paix demeure une partie de la solution et ne devienne pas une partie du problème. Il doit aller de pair avec les efforts véritables visant à régler les problèmes qui suscitent les conflits.

Il faut exercer des pressions politiques sur toutes les parties aux conflits. Notre position et, en partie, celle énoncée au sommet de janvier du Conseil de sécurité reconnaissent la nécessité de définir les capacités et les limites des activités de maintien de la paix, qu'il s'agisse d'efforts diplomatiques menés par les Nations Unies, d'opérations d'établissement de la paix ou d'une définition moins restrictive de ce qui constitue la souveraineté nationale.

Ces nouvelles approches posent toutes des problèmes pour certains des États membres, mais il faut les examiner pour mettre fin à l'augmentation effrénée du nombre d'opérations qui servent essentiellement à réparer les dommages.

Lors de sa réunion, le Conseil de sécurité a chargé le Secrétaire général d'élaborer des propositions acceptables et réalisables. Le Gouvernement du Canada s'engage à appuyer pleinement les efforts du Secrétaire général à cet égard.

La disparition du monde bipolaire a ouvert des possibilités jusque-là inimaginables et permis la réalisation de progrès sensibles dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Les Nations Unies ont toujours apporté une importante contribution dans ce domaine.

Depuis la fin de la Guerre du Golfe particulièrement, le Canada travaille inlassablement à aider, entre autres, à l'établissement d'un registre des transferts d'armes conventionnelles. Nous avons poursuivi cet objectif pendant toute la durée de la 46^e session de l'Assemblée générale. Les Nations Unies demeureront une tribune essentielle pour d'autres mesures de réduction des armements, et le Canada continuera de participer activement à ces efforts.

Nous devons recourir à cette approche plus active pour combattre les autres menaces à la paix et à la sécurité internationales, qu'elles découlent des dommages causés à l'environnement ou des inégalités économiques et sociales qui persistent.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui aura lieu cet été, est une occasion unique d'amener la communauté internationale à s'attaquer aux problèmes qui menacent directement notre bien-être et celui de nos enfants. Le succès de la CNUED dépendra du leadership et de l'engagement des grandes puissances industrielles comme les États-Unis et le Canada ainsi que des pays en développement.

Les Nations Unies doivent également s'attaquer aux problèmes économiques profondément enracinés qui, depuis trop longtemps, donnent une dimension cruellement ironique à l'expression «pays en développement». Cette tâche fait elle aussi partie du mandat des Nations Unies. Or, les progrès réalisés jusqu'ici dans ce domaine sont désespérément minimes. Ici aussi, le Nord et le Sud devront collaborer. Le Nord et le Sud désignent respectivement les pays industrialisés et les pays en développement. Étant donné que les économies des anciennes républiques soviétiques sont sous-développées, les termes ne sont plus tellement appropriés. Tous les pays devront coopérer, et cela, sous les auspices des Nations Unies.

Heureusement, certains faits encourageants se sont produits dernièrement. Par exemple, lors de sa 46^e session, qui s'est tenue à New York l'automne dernier, l'Assemblée générale a approuvé une initiative qui garantit une intervention plus efficace des Nations Unies en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

Le président du Comité qui s'est acquitté de cette difficile tâche, soit l'ambassadeur de la Suède auprès des Nations Unies, M. Jan Eliasson, vient d'être nommé coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies. Dans son nouveau poste, l'ambassadeur Eliasson disposera d'un fonds renouvelable de 50 millions de dollars pour faire en sorte que les Nations Unies puissent fournir plus rapidement et plus efficacement des secours d'urgence.

Le 15 janvier, M^{me} Monique Landry, ministre des Relations extérieures, et moi-même avons annoncé l'affectation de 2,5 millions de dollars à ce fonds. Le Canada était fier d'être un des premiers pays à annoncer l'octroi d'une contribution. Nous continuerons de travailler au succès de cette initiative. Toutefois, pour régler les problèmes économiques et sociaux fondamentaux du monde, il faudra plus que 50 millions ou même 50 milliards de dollars! Il faudra aussi des politiques

gouvernementales efficaces et cohérentes ainsi qu'une coopération internationale pragmatique.

L'ONU doit jouer un rôle constructif dans le domaine économique et dans le domaine du développement, si elle veut éviter la marginalisation d'un nombre croissant de pays, dont ses propres membres.

Les Nations Unies doivent également continuer de se pencher sur la question des droits de la personne. Le Canada peut être fier des efforts qu'il a menés pour s'assurer que l'examen de cette question, tant à l'Assemblée générale qu'à la Commission des droits de l'homme, donne des résultats. Des cas de violation ont été repérés, et des rapporteurs ont été envoyés sur les lieux lorsque des enquêtes sur place s'imposaient.

Les Nations Unies doivent aussi, en particulier, accroître leurs efforts pour assurer l'égalité des sexes, élément essentiel des droits de la personne. Le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - en se faisant leur défenseur - à la Commission de la condition de la femme et à l'Assemblée générale.

Les efforts du Canada pour encourager le développement démocratique - élément essentiel de la politique étrangère canadienne -, en prêtant des hauts fonctionnaires et des observateurs pour les élections ainsi que des spécialistes des droits de la personne aux pays qui établissent ou rétablissent la démocratie, compléteront les efforts généraux des Nations Unies pour promouvoir le respect universel des droits de la personne.

Le maintien de la paix, le contrôle des armements, la protection de l'environnement, la lutte contre les inégalités économiques et sociales fondamentales, la protection des droits de la personne, voilà autant d'objectifs qui obligent l'ONU à réévaluer entièrement ses activités.

À cet égard, je me réjouis des mesures vigoureuses déjà prises par le nouveau Secrétaire général de l'ONU. En janvier dernier, à New York, j'ai eu l'occasion de renouer connaissance avec M. Boutros-Ghali. Nous avons eu un entretien complet et fructueux et avons tous deux convenu qu'il fallait rationaliser l'Organisation. Cette opinion a également été exprimée lors du sommet du Conseil de sécurité tenu à la fin de janvier.

Le 7 février, M. Boutros-Ghali a annoncé une rationalisation de la structure du Secrétariat qui entraînera l'élimination de 14 postes de niveau supérieur. Nous espérons que cette «déstratification» sera suivie de réformes beaucoup plus profondes, grâce auxquelles l'ONU poursuivra des objectifs clairs au lieu de s'employer à éviter les changements.

Un de ces changements serait la nomination d'un plus grand nombre de femmes à des postes de niveau supérieur à l'ONU. Nous espérons que M. Boutros-Ghali prendra des mesures concrètes à cette fin. La réforme du Conseil de sécurité est une autre des questions mentionnées au Sommet. Toute modification de la composition du Conseil doit tenir compte des réalités actuelles.

Il faut toutefois garder au Conseil de sécurité les pays qui peuvent accroître véritablement l'efficacité de l'Organisation. Cette tâche ne sera pas facile et ne devrait pas être effectuée au détriment de l'efficacité de l'actuel Conseil de sécurité. Depuis quelques années, le Conseil mène une action extrêmement efficace - comme le prévoyait la Charte en 1945 -, et le Canada souhaite qu'il en demeure ainsi.

Bien que les défis auxquels font face les Nations Unies soient nombreux et plus grands que jamais, la nécessité de maintenir la viabilité de l'Organisation en relevant ces défis est elle aussi plus grande que jamais.

Depuis le début, nous accordons à l'ONU un appui inébranlable. Par conséquent, nous y jouons un rôle plus important que celui que nous assumerions normalement, compte tenu de notre statut de puissance moyenne. Comme l'a dit John Holmes, «en menant une action unilatérale, le Canada ne peut pas accomplir grand-chose, mais en créant des coalitions, il peut exercer une véritable influence».

À de nombreux égards, vous incarnez l'appui que le Canada a toujours fourni à cette organisation unique. C'est pour cela aussi que dans notre débat constitutionnel actuel, nous devons nous rappeler que l'enjeu en est l'avenir du Canada - notre pays -, un pays qui a toujours eu un effet civilisateur à l'échelle internationale, tout en ayant une contribution réelle à faire au monde.

Nous comptons sur vous pour continuer à sensibiliser le public au rôle particulier que l'ONU peut jouer et jouera dans nos vies à tous, et au fait que nous devons tous l'aider à donner sa pleine mesure au profit de tous les habitants de la planète.